

Prenez conscience de vos droits!

Vous êtes entrepreneur et désirez commercialiser une création?
Vous pouvez la protéger en revendiquant des **droits de propriété intellectuelle** (droits de PI). Il existe différents types de droits de PI.
Vous pouvez les utiliser de façon distincte ou les cumuler.
Plusieurs facteurs doivent guider votre choix. Découvrez lesquels dans cette brochure et surtout, en quoi le BOIP peut vous aider.

Pourquoi la propriété intellectuelle est-elle si importante ?

Le succès plus ou moins grand de votre entreprise peut dépendre de la connaissance que vous avez des droits de propriété intellectuelle qui s'appliquent à elle. Il est donc important que vous sachiez :

- quels sont les droits de PI existants ;
- quelle protection les différents droits de PI vous garantissent;
- si ces droits doivent être enregistrés ou s'ils naissent automatiquement.

Qu'est-ce que la propriété intellectuelle?

La propriété intellectuelle (PI) désigne l'ensemble des droits qui reposent sur des idées ou des créations, comme par exemple un modèle, une invention, une composition musicale, une marque, un logiciel, un jeu, un texte ou une photo.

Une idée – dès lors qu'elle s'est matérialisée – peut être protégée par plusieurs droits de PI à la fois. Sa protection commence par son enregistrement auprès du BOIP, un expert en matière de PI au Benelux.

Quels sont les types de droits de PI?

Il existe différents types de droits de propriété intellectuelle grâce auxquels vous pouvez protéger votre idée – dès lors qu'elle s'est matérialisée. Certains droits naissent automatiquement et d'autres nécessitent un enregistrement.



Le droit d'auteur

Protège: une œuvre originale

Naît: automatiquement, ne porte que sur les œuvres originales perceptibles

par les sens

Confère: le droit de communication au public et de

reproduction, des droits moraux *Exemples:* livre, peinture, logiciel





Le droit des brevets

Protège: un produit ou un procédé techniques **Naît:** par le biais d'un enregistrement auprès de l'Office de la Propriété intellectuelle (OPRI) en Belgique, de l'Office de la propriété intellectuelle au Luxembourg ou de l'Octrooicentrum Nederland aux Pays-Bas

Confère : le droit d'exploitation **Exemples :** médicament, machine



Le droit des marques

Protège: un signe distinctif **Naît:** par le biais d'un enregistrement auprès du BOIP

Confère: le droit d'interdire l'usage par des tiers, le monopole de l'usage **Exemple:** Coolblue (marque figurative) **Important car:** lorsque vous investissez du temps, de l'argent et de l'énergie dans votre entreprise, vous créez de la valeur. Une valeur qui accroît votre réputation et qui s'attache au nom de votre entreprise, à celui de votre produit ou service, ou à votre logo. Et bien entendu, vous ne voulez pas qu'un concurrent profite de votre succès. Vous devez donc veiller à protéger votre nom commercial, votre marque et/ou votre logo. Le droit des marques vous permet de le faire.

Le droits des modèles

Protège: l'aspect (extérieur) d'un produit *Naît:* par le biais d'un enregistrement

auprès du BOIP

Confère: le droit d'interdire l'usage par des tiers, le monopole de l'usage

Exemple: meuble

Important car: lorsque le developpement de produit ou leur design revêtent une grande importance pour votre entreprise, il peut être judicieux de protéger votre modèle ou votre dessin grâce au droit des modèles. Un enregistrement vous accorde un droit exclusif sur votre modèle et vous permet d'agir contre d'éventuels contrefacteurs.





L'i-DEPOT pour les idées

Prouve: l'existence d'une idée à une date déterminée *Naît:* en consignant cette idée dans un i-DEPOT du BOIP

Confère: un PDF mentionnant une date certaine

Exemple: le concept d'une invention

Le droit du nom commercial

Protège: le nom sous lequel une

entreprise opère

Naît: du premier usage public du nom, par exemple sur du papier à en-tête

Confère: le droit d'usage dans une

région déterminée

Exemple: nom d'une entreprise

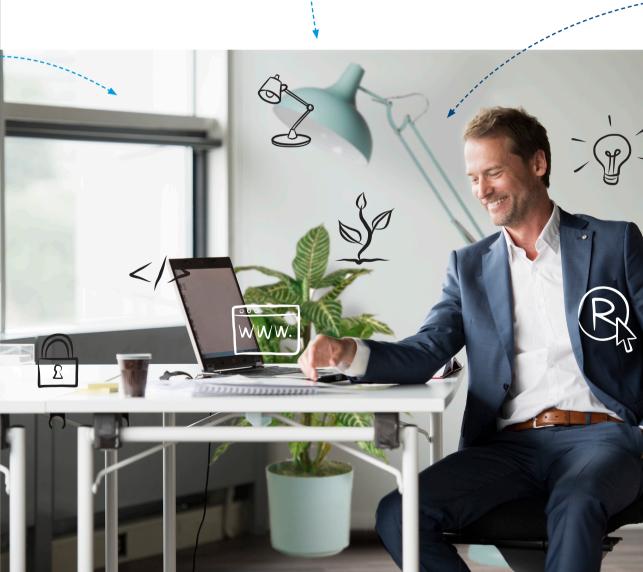




Le nom de domaine

Protège: l'adresse unique d'une page web **Naît:** par le biais d'un enregistrement auprès d'une société proposant des noms de domaine (registrar) et bénéficiant d'un accès direct au système d'enregistrement de ces noms **Confère:** le droit d'usage du nom de domaine

Exemple: www.boip.int



De quels droits de PI disposez-vous?

Pour pouvoir revendiquer un droit de propriété intellectuelle, vous devez répondre à des conditions précises. Celles-ci diffèrent en fonction du type de droit. Le site web du BOIP vous propose une checklist vous permettant de dresser l'inventaire de vos droits de PI. Il vous fournit également des informations détaillées sur les possibilités qui s'offrent à vous protéger une création.



Le droits des obtentions végétales

Protège: une variété végétale

Naît: par le biais d'un enregistrement auprès

de l'autorité nationale compétente **Confère:** le droit de production et de

multiplication **Exemple:** Jonagold

Avantages d'un enregistrement de vos droits de Pl

- Monopole sur votre création
- Protection contre les abus
- Gage de professionnalisme
- Valeur économique accrue



Protection des idées

Vous êtes entrepreneur et avez régulièrement de nouvelles idées ?
Une idée en elle-même ne peut pas être protégée. Seule sa matérialisation peut l'être. Vous ne pouvez donc pas revendiquer de droits de Pl à cet égard. Mais si vous consignez votre idée ou votre concept dans un i-DEPOT du BOIP, vous vous donnez les moyens de prouver son existence à une date déterminée. Et cela peut être utile en cas de litige au sujet de la paternité de l'idée en question.

Les secrets d'affaires

Protègent: les informations ou les savoir-faire (know-how) de valeur d'une entreprise

Naissent: automatiquement dès lors qu'il est répondu à certaines conditions – les informations doivent avoir une valeur commerciale, être confidentielles et, des mesures raisonnables doivent avoir été prises pour en préserver la confidentialité **Confèrent:** une protection contre

des tiers cherchant à s'approprier les secrets de façon illicite

Exemple: recette du Coca-Cola

L'Office Benelux de la Propriété intellectuelle

L'Office Benelux de la Propriété intellectuelle (BOIP) est l'**instance** officielle chargée de l'enregistrement des marques et des modèles au Benelux. Grâce à son service d'i-DEPOT, le BOIP peut en outre apporter la preuve de l'existence d'une idée à une date déterminée. Tout ceci fait du BOIP un expert en matière de propriété intellectuelle au Benelux. Et le partenaire privilégié des entrepreneurs, qui peuvent s'adresser à lui pour des informations générales sur la PI, ainsi que pour l'enregistrement en ligne de leurs marques et modèles, ou la consignation de leurs idées dans des i-DEPOTS.

Nous sommes à votre disposition

Souhaitez-vous en savoir plus? Vous pouvez poser vos questions au personnel de notre Centre d'information. Vous trouverez nos horaires d'ouverture et nos coordonnées sur la page www.boip.int/fr/contact.

Tout savoir sur la propriété intellectuelle www.boip.int